

Image not found or type unknown



Intervention non prouvée d'un ouvrier à notre insu et facturation

Par **emlie**, le **12/02/2013** à **17:56**

Bonjour,rrnAu prétexte qu'un volet de notre appartement était mal fermé,le conseil syndical aurait fait intervenir un ouvrier qui aurait poussé le volet de l'extérieur pour qu'il ne "batte" plus. Ledit conseil syndical nous écrit pour nous informer que "suite au vacarme occasionné" la facturation de l'intervention de l'ouvrier(dont nous n'avons aucune preuve) nous serait ajoutée au prochain appel de fonds de la copropriété. Est-ce la procédure?rnMERCI